

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 6 juillet 2020

N° 2020 - 36

Nombre de membres

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la convocation
le 29/06/2020

Date d'affichage
le 29/06/2020

Objet de la délibération 2020-36
Etude de faisabilité et de
programmation pour la mairie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture
le **09 JUIL. 2020**

et publication ou notification
du **09 JUIL. 2020**

L'an deux mil vingt et le 6 juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BLANC Sandrine, BOYER Joseph, CHACORNAC Emmanuelle, COSME Vincent, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe.

Excusé : Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne.

Madame DELMAS Marie-Claude a été nommée secrétaire de séance.

Le maire présente la question du devenir de la mairie.

D'un côté, les travaux de la place ne peuvent évoluer du fait de contreforts sur l'immeuble de la parcelle cadastrée AA 116 (maison JAMMES) et de l'autre côté, l'actuelle mairie s'avère n'être plus adaptée aux besoins actuels.

La SPL (Société Publique Locale) du Velay avait été sollicitée pour une étude de faisabilité d'un transfert de la mairie vers la parcelle AA 116 avec une esquisse matérialisant le projet, ou à défaut, une solution alternative.

Dans le même temps, la SPL devra investiguer du côté des collectivités et de l'Etat pour que des financements soient trouvés, rendant possibles les travaux pour la commune.

La SPL a fait une proposition en ce sens à la mairie.

Cette proposition a été adressée à l'ensemble des élus le 3 juillet 2020.

Cette proposition correspond au besoin de la commune. Pour ce dossier, le montant prévisionnel s'élève à 12 071,25 € HT soit 14 485,50 € TTC.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet annexé à cette délibération et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la SPL.

AR PREFECTURE

043-214302333-20200706-2020_36-DE
Regu le 09/07/2020

Au registre sont les signatures
pour copie conforme



Le Maire

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

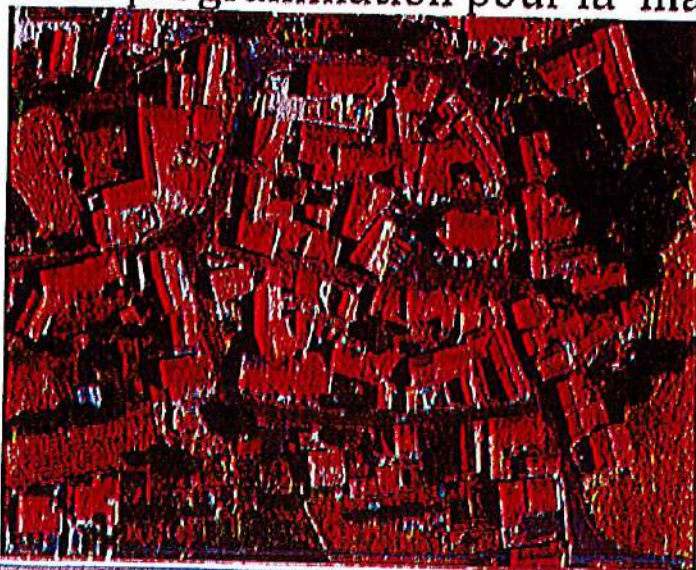
AR PREFECTURE

043-214302333-20200706-2020_36-DE
Regu le 09/07/2020

Commune de Sanssac l'Eglise



Proposition AMO relative à une étude de faisabilité et de programmation pour la mairie



SPL DU VELAY

13 place du BREUIL
43 000 Le Puy en Velay

AR PREFECTURE

043-214302333-20200706-2020_36-DE

Regu le 06/07/2020

SPL du VELAY proposition AMO Sanssac L'Eglise juillet 2020

Préambule :

La COMMUNE de SANSSAC souhaite être assistée par la SPL du Velay, dont elle est actionnaire, pour une étude de faisabilité et de programmation relative à l'aménagement d'une mairie sur la parcelle AA116 .

Pour mener à bien ce projet structurant pour le centre bourg, la SPL propose ci après une intervention correspondant à une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage devant permettre à la commune de se positionner sur l'engagement de ce projet sur la dite parcelle .

La Commune a mis en œuvre une réflexion sur le centre bourg et en particulier la place du bourg autour de l'Eglise. L'équipe de maîtrise d'œuvre ZEPPELIN a déjà avancé dans le projet et présenté un AVP en décembre 2019. Il a été établi qu'une intervention d'aménagement était à programmer pour améliorer la perception du bourg de Sanssac . Il s'agit d'aménager la place existante, de mettre en valeur les éléments du petit patrimoine existant et traiter certaines parties de volerles communales .

L'objectif est non seulement de réaménager la place pour dynamiser le centre bourg , mais aussi de créer un nouvel espace au traitement qualitatif , formaliser un parvis mettant en valeur l'Eglise qui est un élément symbolique fort. Le projet aura pour vocation de redessiner la place et valoriser son potentiel d'attractivité afin de conforter un cœur de village animé et agréable pour ses habitants .

Dans cette perspective il s'avère essentiel de traiter en synergie les 2 opérations (mairie /place) afin d'engager une démarche globale sur ce périmètre . En première phase pour débloquer l'engagement de la place , il faut déterminer les conditions d'installation d'une mairie sur la parcelle AA116 démolie conservant actuellement des contreforts.

Pour la mise en œuvre de ce projet la SPL du Velay assurera un contrat de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour la construction d'une nouvelle mairie

La mission d'AMO consiste à assister tout au long des étapes de cette étude le maître d'ouvrage sur les aspects administratifs , techniques ou financiers du dossier.

L'AMO prépare tous les documents administratifs nécessaires aux phases de sélection et d'exécution des différents marchés en relation avec l'opération.

A cet effet, la SPL du Velay réalisera les prestations ci-dessous présentées, qui se décomposent en 5 parties complémentaires, constituées de la façon suivante depuis la phase consultation jusqu' à l'évaluation du rendu définitif des études concernant la création de la mairie .

- 1 – Consultations pour levé topographique et étude géotechnique G1 ES PGS
- 2 - Consultation d'un programmiste assisté d'une équipe composée d'un architecte d'un bet structure d'un bet fluides et d'un économiste
- 3 - Suivi de la finalisation du programme de l'opération , de l'Esquisse et du chiffrage par l'équipe de maîtrise d'œuvre
- 4- Evaluation d'un budget global d'investissement avec plan de financement selon recherche de subventions
- 5- Définition et évaluation des différents types de montage en phase opérationnelle

AR PREFECTURE

043-214302333-20200706-2444-30-00

Regu le 09/07/2020

SPL du VELAY proposition AMO Sanssac L'Eglise juillet 2020

Afin que l'équipe de programmation puisse travailler, au préalable il est indispensable qu'elle puisse disposer d'un levé topographique du site et avoisinants ainsi que des résultats d'une étude géotechnique permettant notamment de caractériser le type de fondations à prévoir pour édifier un bâtiment.

La commune souhaite que soit prévue une tranche optionnelle dans l'étude de programmation portant sur la réhabilitation de la mairie actuelle si les éléments de synthèse de l'étude de la tranche ferme ne s'avéraient pas concluantes.

Donc l'AMO prévoit d'organiser une consultation avec :

- une tranche ferme concernant la consultation, l'analyse, la désignation et le suivi des études géotechniques et le levé topographique, la consultation d'une équipe pluridisciplinaire (programmiste assisté d'un bet structure, fluides et économiste) pour une étude de faisabilité de la construction de la mairie sur la parcelle 116

- une tranche optionnelle sur l'étude de faisabilité sur la réhabilitation de la mairie actuelle qui se décomposera ainsi :

- diagnostic de l'existant, programmation esquisse et chiffrage

- bilan global et recherche de subventions

Missions AMO	Délai d'exécution	Fait générateur	Délai d'acceptation
1 Consultations : levé topo, étude géotechnique et équipe pluridisciplinaire pour la programmation Rapport analyse des offres	1 semaine /3 semaines 1 semaine		1 semaine 1 semaine
2 Passation marches : -Assistance à la mise au point des marchés -Vérification des documents -Conformité aux obligations contractuelles	1 semaine	Décision d'attribution	1 semaine
3 direction et suivi des contrats en phase étude	6 semaines	1 semaine	1 semaine
4 prévalidation des acomptes situation et solde	1 semaine	réception situations	
5 suivi des rendus Intermédiaires et finaux Intégrant animations des 3 réunions			

L'équipe de programmation au delà d'une définition des conditions structurelles d'implantation du bâtiment dans son environnement devra produire un programme de surfaces selon leur affectation, proposer une organisation performante, chiffrer le coût d'investissement et produire sous la forme d'une esquisse simplifiée un scénario de base adapté à l'assiette foncière existante. La dimension performance énergétique du bâtiment sera un axe fort de l'étude.

2 Suivi Finalisation du programme de l'opération de l'esquisse et du chiffrage du projet

Sur la base des diverses données fournies par le Maître d'Ouvrage, le programmiste finalisera le programme de l'opération suite à une réunion de cadrage afin que les attendus soient précisés et les composantes analysées. A cette fin, une visite de la structure actuelle sera organisée.

Un diagnostic de l'état structurel des éléments en place suite à démolition ainsi que des mitoyens sera à réaliser prioritairement afin d'établir les contraintes majeures liées à l'existant et les préconisations

AR. PREFECTURE

043-214302333-20200706-2020_36-DE

Regu le 09/07/2020

SPL du VELAY proposition AMO Sanssac L'Eglise juillet 2020

Le rapport final ne deviendra définitif qu'à la suite des échanges de la réunion de présentation et qu'après la prise de position de la commune sur les conclusions de la tranche ferme qui décidera s'il convient d'engager la tranche optionnelle.

Si la tranche optionnelle de l'étude de programmation est affermie, les missions de l'AMO seront identiques à celles détaillées pour la tranche ferme.

Délais et réunions

Le délai global est de **15 semaines pour la tranche ferme** à compter de la notification du marché (hors congés) dont 6 semaines pour la partie esquisse et estimation (hors délais de validation)

Nous proposons l'organisation suivante :

- Désignation et réalisation du levé topographique et étude géotechnique
- suite phase de consultation, une réunion pour le choix de l'équipe pluridisciplinaire (en parallèle avec les consultations énoncées ci dessus)
- Une première réunion au démarrage de l'étude de l'équipe pour bien cerner les objectifs, le programme et les rendus
- Une seconde réunion de présentation du diagnostic structurel et du programme
- Une troisième réunion de présentation de l'esquisse et du chiffrage prévisionnel du projet
- Une quatrième réunion de restitution des scénarios et montages opérationnels et financements potentiels
- Une cinquième réunion de restitution avec présentation de l'ensemble des résultats et des propositions dont la faisabilité financière et bilans financiers prévisionnels.

En cas d'affermissement de la tranche optionnelle de l'étude de faisabilité concernant la réhabilitation de la mairie actuelle un délai complémentaire de 6 semaines est prévu avec 2 réunions supplémentaires animées par la SPL DU VELAY

COMPOSITION EQUIPE :

Cette mission sera coordonnée par M. Jérôme ALLEMAND, directeur SPL du VELAY.

Mme Annie PEZZIARDI, chargée d'opérations à la SPL du Velay, architecte de formation, assurera la conduite du dossier

M Allan LEVY, chargé d'études à la SPL DU VELAY, spécialisé en recherche, montage et suivi de subventions

DECOMPOSITION DU PRIX cf annexe jointe

Fait au Puy-en-Velay, le 3 juillet 2020

Franck PAILLON

Président Directeur Général de la SPL du Velay



AR PREFECTURE

043-214302223-20200706-2020_36-DE

Regu le 08/07/2020 SPL DU VELAY proposition AMO Sanssac L'Eglise juillet 2020

DECOMPOSITION DU PRIX AMO SANS SAC L'EGUSE

Prix € HT jour Directeur 885,00 €
 Prix € HT Chargée Opérations 630,00 €

1 ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE PARTIE ETUDES TECHNIQUES	Etude Géotechnique G1 ES FGC	Levé topographique du site, levés des bâtiments et avoisinants	total € HT
		€ HT	
Nature Prestations			
Elaboration ensemble pièces administratives et technique DCE et AAPC	881,25 €	630,00 €	1 481,25 €
Analyse offres participation CAO et rédaction RAO	787,50 €	472,50 €	1 260,00 €
Préparation lettre candidats écartés pré information candidats pressentis	157,50 €	157,50 €	315,00 €
Préparation décision attribution, mise au point marché et attribution	315,00 €	315,00 €	630,00 €
Suivi phases réalisations planning études et rendus yc 2 réunions	787,50 €	315,00 €	1 102,50 €
Pré validation situations factures des marchés	472,50 €	157,50 €	630,00 €
CUMUL	3 311,25 €	2 017,50 €	5 418,75 €

2 ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE PARTIE ETUDE DE FAISABILITE ET PROGRAMMATION PROJET BATIMENT MAIRIE	prix directeur	nbr jour	chargée d'opérations	nbr jour	Cumul jours	Montant
	885,00 €		630,00 €			
	1 711,50 €	2,0	5 985,01 €		12,00	6 652,50 €
Nature Prestations						
2.1 ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE ETUDE DE FAISABILITE ET PROGRAMMATION	- €		- €		0,00	- €
Elaboration ensemble pièces administratives et technique DCE et AAPC	412,50 €	0,50	787,50 €	1,25	1,75	1 230,00 €
Analyse offres participation CAO et rédaction RAO	221,25 €	0,25	787,50 €	1,25	1,50	1 008,75 €
Préparation lettre candidats écartés pré information candidats pressentis	- €		157,50 €	0,25	0,25	157,50 €
Préparation décision attribution, mise au point marché et attribution			472,50 €	0,75	0,75	472,50 €
Suivi phases réalisations étude yc 3 réunions tranche ferme étude programmation	663,75 €	0,75	1 102,50 €	1,75	2,50	1 766,25 €
Suivi phases réalisations étude yc 2 réunions tranche optionnelle étude programmation	412,50 €	0,50	630,00 €	1,00	1,50	1 072,50 €
2.2 Recherche de subventions publiques et assistance au montage des dossiers	- €		945,00 €	1,50	1,50	945,00 €
2.3 Elaboration d'un budget prévisionnel et plan de financement	221,25 €	0,25	472,50 €	0,75	1,00	693,75 €
2.4 Montages opérationnels	221,25 €	0,25	157,50 €	0,25	0,50	378,75 €
2.5 Synthèse rendu final	- €		472,50 €	0,75	0,75	472,50 €

	€ HT	TVA	€ TTC
Cumul Général	12 071,25 €	2 414,25 €	14 485,50 €
1 ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE PARTIE ETUDES TECHNIQUES	5 418,75 €	1 083,75 €	6 502,50 €
2 ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE PARTIE ETUDE DE FAISABILITE ET PROGRAMMATION PROJET BATIMENT MAIRIE	6 652,50 €	1 330,50 €	7 983,00 €

Prix unitaire réunion supplémentaire

250,00 €

250,00 €

AR PREFECTURE

043-21430233-20200708-2020_36-DE
 Regu le 09/07/2020

SPLA VEILAY proposition AMO Sanssac L'Eglise juillet 2020